

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Végétalisation des cours d'école - Sollicitation d'une subvention

N° DEC.2025.05.120.DEEJ

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu la possibilité de solliciter une subvention, d'un montant de 29 820 euros, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux d'investissement sur les temps périscolaires pour l'école Jean Monnet ;

Considérant le besoin d'améliorer les conditions de bien-être des enfants sur l'ensemble des temps périscolaires à l'école Jean Monnet ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Madame la maire décide de solliciter le dispositif d'investissement ALSH de la CAF, dans le cadre de la végétalisation des cours de l'école Jean Monnet.

Article 2 :

Madame la maire sera habilitée à signer tout acte afférent à cette demande de subvention.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La maire,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 07/05/2025
(AR du 07/05/2025 ID: 029-212902324-20250506-DC1728H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*